



Bulletin aux Candidates

Septembre 2026

Ce bulletin contient des renseignements, des nouvelles et des rappels pour les candidats aux élections municipales de 2026. Pour obtenir de plus amples renseignements, rendez-vous au bureau des élections de Toronto, à l'hôtel de ville, écrivez-nous à candidateinfo@toronto.ca ou composez le 416 395-0025.

Nouvelles informations concernant MyCampaign et Candidate Access

MyCampaign :

- Plans des quartiers, liste des bureaux de vote et exemple de bulletin de vote maintenant disponibles.

Candidate Access :

- Liste provisoire des modifications apportées à la liste électorale – disponible le mercredi 23 septembre.
- Liste des électeurs qui ont voté par anticipation – disponible après chaque journée de vote par anticipation.
- Liste des électeurs ayant voté par correspondance – disponible le jeudi 15 octobre.

Les nouvelles sur les bureaux de vote et les plans des quartiers sont disponibles sur [MyCampaign](#) et sur le [site Web](#). N'oubliez pas de consulter régulièrement ces deux ressources pour vous tenir au courant.

Recherche de l'adresse des bureaux de vote et des sous-divisions dans le système d'information cartographique ArcGIS

Toronto Elections lancera les [services ArcGIS Server](#) à la fin de septembre. Tant les données sur les bureaux de vote que celles sur les polygones formés par les subdivisions électorales sont à la portée de tous. Veuillez remarquer qu'on peut modifier toutes les données fournies jusqu'au jour de l'élection inclusivement et qu'il vous faut vérifier régulièrement les pages ArcGIS pour prendre connaissance des nouvelles informations qui y sont affichées. Aucun soutien technique ne sera fourni aux candidats pour ces services.

Observation d'ouverture et du dépouillement des paquets contenant les bulletins de vote par correspondance

Ouverture des paquets contenant les bulletins de vote par correspondance : Les paquets contenant les bulletins de vote par correspondance seront ouverts le mardi 29 et le mercredi 30 septembre. Les candidats et leurs agents électoraux peuvent les observer au 89, chemin Northline, entre 9 h 30 et midi ou entre 13 h 30 et 16 h. Il y aura deux activités : le traitement des paquets contenant les bulletins de vote par correspondance retournés (section 6 [de la procédure et du guide d'arbitrage du programme de vote par correspondance](#)) et l'ouverture des enveloppes du scrutin (section 7 de la procédure).

Dépouillement des bulletins de vote par correspondance : Les bulletins de vote par correspondance seront insérés dans l'équipement de dépouillement du scrutin le lundi 5 et le vendredi 16 octobre, et les candidats et leurs agents électoraux peuvent observer l'insertion au 89, chemin Northline, à compter de 9 h 30.

Si vous souhaitez assister à l'ouverture d'un paquet contenant les bulletins de vote par correspondance ou au dépouillement des bulletins de vote par correspondance, veuillez envoyer un courriel à candidateinfo@toronto.ca pour prendre rendez-vous. Les visites sans rendez-vous ne seront pas acceptées. Nous vous recommandons d'arriver à l'heure de début indiquée pour ne pas manquer cette activité, car nous ne connaissons pas d'avance le nombre de bulletins de vote ou la durée du traitement.

Observation du dépouillement des résultats du vote par anticipation et du vote par correspondance

Les résultats du vote par anticipation et du vote par correspondance seront annoncés le jour du scrutin (le 26 octobre 2026), à 20 h, au 89, chemin Northline. Les candidats et leurs agents électoraux peuvent assister à ce processus. Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous pour assister au dépouillement des résultats du vote par anticipation ou par correspondance, mais les agents électoraux doivent présenter un [avis de désignation d'agent électoral](#) et faire une déclaration.

Résultats électoraux officiels et officiels

Les résultats officiels seront disponibles sur le site toronto.ca/elections après la fermeture des bureaux de vote, le 26 octobre 2026. Les premiers résultats devraient être disponibles vers 20 h.

Les résultats officiels certifiés ainsi que les résultats par bureau de vote seront publiés ultérieurement sur la [page Web consacrée aux résultats des élections](#).

Campagnes les jours de scrutin

Vous pourrez faire campagne les jours où l'on pourra voter, sous réserve des règles et des restrictions suivantes :

- Vous ne pourrez faire campagne sur le terrain de la propriété qui fait partie de l'installation qui abrite les bureaux de vote (terrains de stationnement, allées menant au bureau de vote, pelouse avant, tout endroit à l'intérieur de l'immeuble, etc.)
- Dans les condos ou appartements dotés d'un bureau de vote sur place :
 - Vous ne pourrez faire campagne dans les aires communes de l'édifice (p. ex. le hall ou les ascenseurs).
 - Vous pourrez faire du porte-à-porte dans les étages résidentiels, mais pas à proximité immédiate de la salle où se déroulera le scrutin.

Veuillez remarquer qu'on ne pourra installer d'affiches électorales à proximité d'un bureau de vote. Pour en savoir plus sur les règles et les exigences relatives aux affiches électorales, consultez le site www.toronto.ca/electionsigns.

Agents électoraux

Il vous est permis, ainsi qu'à vos agents électoraux, d'être présents au bureau de vote et d'observer le processus.

En tant que candidat, dès votre entrée dans un bureau de vote à des fins d'observation, vous devrez vous identifier auprès des préposés au scrutin, présenter une pièce d'identité et remplir une déclaration.

Vos agents électoraux devront également présenter un [avis de désignation d'agent électoral](#) s'ils se rendent dans un bureau de vote pour observer le déroulement du scrutin. Vous pourrez nommer un agent électoral pour chaque scrutateur et préposé au dénombrement des voix dans un bureau de vote. Si le nombre maximum d'agents électoraux présents dans un bureau de vote est atteint et que vous y entrez, l'un de vos agents devra sortir.

Le rôle d'un agent électoral consiste à observer le déroulement du scrutin au nom d'un candidat. Les agents électoraux ne sont pas autorisés à s'immiscer dans le processus de vote ni à le perturber. Si un agent électoral perturbe le déroulement du scrutin ou y fait obstruction de quelque manière que ce soit, il sera expulsé du bureau de vote par un représentant électoral.

Veuillez demander à vos agents électoraux d'adresser leurs questions ou leurs préoccupations concernant les politiques et les procédures électorales au 416 395-0025 ou à l'adresse candidateinfo@toronto.ca, plutôt qu'au personnel du bureau de vote.

Tant vos agents électoraux que vous êtes tenus de suivre les règles figurant dans l'avis de désignation d'agent électoral.

La fin de semaine du vote des enfants : former les futurs électeurs

Nouveauté pour les élections de 2026, le Kids Vote Weekend encourage les jeunes à s'informer sur les élections et à entamer leur cheminement pour devenir des électeurs à vie. Il aura lieu pendant la période de vote par anticipation, soit le samedi 10 et le dimanche 11 octobre, de 10 h à 19 h. Les participants voteront pour élire l'Arbre de l'année 2027 de Toronto. Les enfants et leurs parents ou tuteurs peuvent trouver leur bureau de vote et en savoir plus sur les candidats en consultant le site toronto.ca/kidsvote.

Ligne d'information destinée aux candidats

La ligne d'information destinée aux candidats (416 395-0025) continuera d'être disponible pendant la période du vote par anticipation et le jour de l'élection. Cette ligne est **réservée aux campagnes des candidats et ne doit pas être mise à la disposition des électeurs**.

Les simples citoyens doivent appeler au 416 338-1111 ou le 311 pour obtenir des informations générales sur le vote et les élections. Il faut composer le 311 pour déposer une plainte relative aux affiches électorales.